

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 juillet 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DASCO 105** Soutien de la Ville de Paris à l'opération « Colos apprenantes » – Convention avec l'État et la Caisse d'Allocations Familiales.

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'instruction ministérielle du 12 mai 2021 relative à la reconduction du dispositif des « colos apprenantes » ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la signature de la convention avec l'État relative à la mise en place des « colos apprenantes » dans le cadre des Vacances apprenantes ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE au nom de la 6<sup>ème</sup>,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'État, la convention relative à la mise en place des « colos apprenantes » dans le cadre des Vacances apprenantes dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer une demande de subvention compensatoire auprès de l'État au titre de ce dispositif « colos apprenantes ».

Article 3 : Les dépenses et recettes correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2021.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**